

Plan Local
d'Urbanisme

Document 4d

Annexe 5

Éléments Remarquables du Paysage

Prescription : 16/12/2014

Arrêt : 25/06/2019

Approbation : 14/12/2020

GOUZANGREZ





Table des matières

Rappel du contexte réglementaire5

Article L151-19 du Code de l'urbanisme7

Article L151-23 du Code de l'urbanisme7

Éléments paysagers et écologiques remarquables (L.151-23 CU) 9

Élément n°1 : alignement d'arbres.....11

Élément n°2 : alignement d'arbres 12

Élément n°3 : alignement d'arbres + haie..... 13

Élément n°4 : Groupement de 3 arbres 14

Élément n°5 : Arbre 15

Élément n°6 : Mare et ripisylves 16

Élément n°7 : Bosquet..... 17

Élément n°8 : Verger 18

Éléments bâtis remarquables (L.151-19 CU) 19

Élément n°9 : réseau de murs.....20

Élément n°10 : corps de ferme 21

Élément n°11 : bascule de distillerie 22

Élément n°12 : caves23

Élément n°13 : clos du saule.....24

Élément n°14 : croix.....25

Élément n°15 : bâtiment agricole.....26

Élément n°16 : ancienne ferme.....27

Élément n°17 : maison28

Élément n°18 : ancien bâtiment agricole 29

Élément n°19 : croix 30

Élément n°20 : ancien café 31

Élément n°21 : ancien corps de ferme.....32

Élément n°22 : prieuré Sainte Geneviève 33

Élément n°23 : croix du cimetière 34

Élément n°24 : habitation 35

Élément n°25 : annexe habitation..... 36

Élément n°26 : ancienne ferme..... 37

Élément n°27 : habitation 38

Élément n°28 : panneau signalisation..... 39

Élément n°29 : ancien café 40

Élément n°30 : mairie.....41

Élément n°31 : chasse-roue 42





Rappel du contexte réglementaire



Article L151-19 du Code de l'urbanisme

Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. Lorsqu'il s'agit d'espaces boisés, il est fait application du régime d'exception prévu à l'article L. 421-4 pour les coupes et abattages d'arbres.

Article L151-23 du Code de l'urbanisme

Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation. Lorsqu'il s'agit d'espaces boisés, il est fait application du régime d'exception prévu à l'article L. 421-4 pour les coupes et abattages d'arbres.

Il peut localiser, dans les zones urbaines, les terrains cultivés et les espaces non bâtis nécessaires au maintien des continuités écologiques à protéger et inconstructibles quels que soient les équipements qui, le cas échéant, les desservent.





Éléments paysagers et écologiques remarquables (L.151-23 CU)



Elément n°1 : alignement d'arbres

LOCALISATION

Cet alignement d'érables est situé le long de la RD66 à l'entrée du village.



INTERET

Paysager.

DESCRIPTION

Alignement d'érables le long de la voie.

PRESCRIPTIONS DE PROTECTION

L'élagage est autorisé si cela est lié à l'entretien et le bon état sanitaire de l'élément.

Si l'arrachage est nécessaire, il doit être obligatoirement suivi d'une replante de même essence.



Elément n°2 : alignement d'arbres

LOCALISATION

Cet alignement de cerisiers est situé le long de la RD66 à l'entrée du village. Il est situé sur le terre-plein central.



INTERET

Paysager.

DESCRIPTION

Alignement de cerisiers sur le terre-plein central.

PRESCRIPTIONS DE PROTECTION

L'élagage est autorisé si cela est lié à l'entretien et le bon état sanitaire de l'élément.

Si l'arrachage est nécessaire, il doit être obligatoirement suivi d'une replante en quantité équivalente.



Elément n°3 : alignement d'arbres + haie

LOCALISATION

Cet alignement d'arbres couplé d'une haie est situé le long de la chaussée Jules César.



INTERET

Paysager.

DESCRIPTION

Alignement d'arbres couplé d'une haie.

PRESCRIPTIONS DE PROTECTION

L'élagage est autorisé si cela est lié à l'entretien et le bon état sanitaire de l'élément.

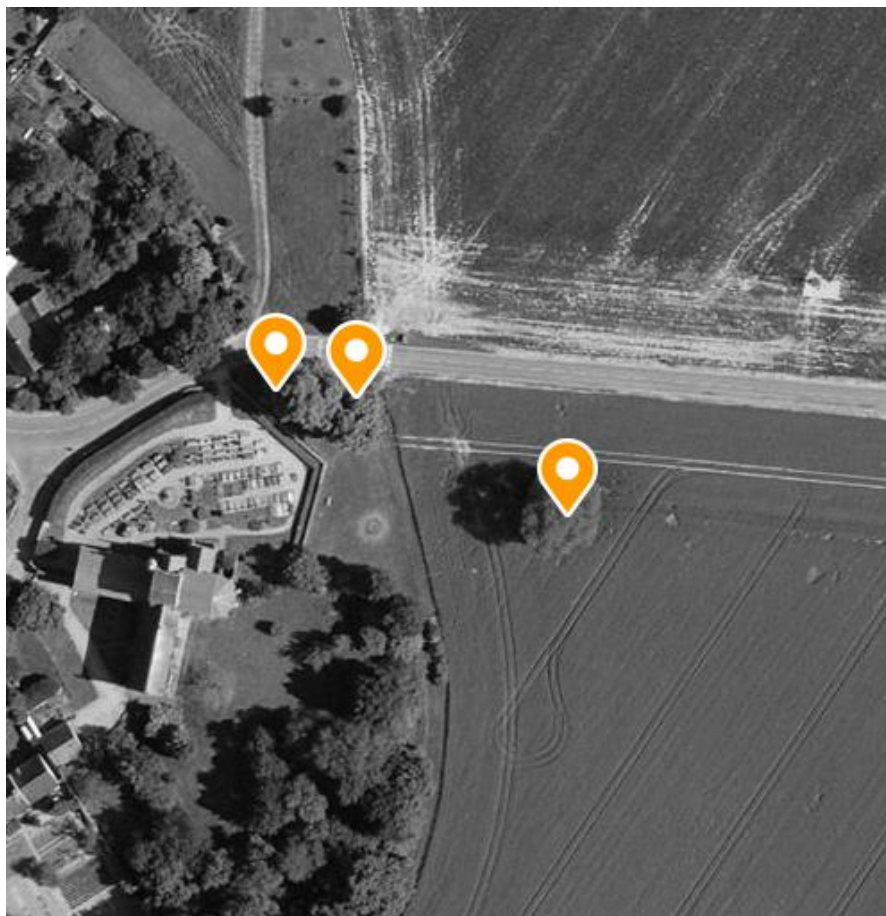
Si l'arrachage est nécessaire, il doit être obligatoirement suivi d'une replante de mêmes essences.



Élément n°4 : Groupement de 3 arbres

LOCALISATION

Ce groupement d'arbres se situe à l'entrée du village sur la route du Perchay.



INTERET

Paysager.

DESCRIPTION

Groupement de deux tilleuls et d'un noyer.

PRESCRIPTIONS DE PROTECTION

L'élagage est autorisé si cela est lié à l'entretien et le bon état sanitaire de l'élément.

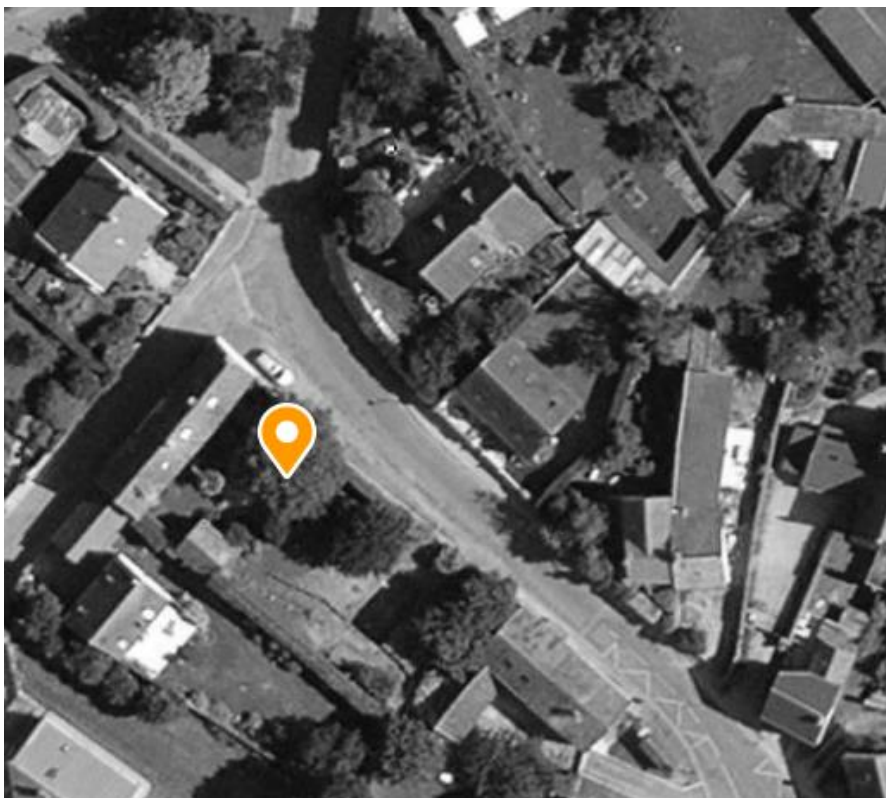
Si l'arrachage est nécessaire, il doit être obligatoirement suivi d'une replante de mêmes essences.



Elément n°5 : Arbre

LOCALISATION

Cet arbre est situé rue de Commeny.



INTERET

Paysager.

DESCRIPTION

Noyer situé au cœur d'un jardin le long de la rue de Commeny.

PRESCRIPTIONS DE PROTECTION

L'élagage est autorisé si cela est lié à l'entretien et le bon état sanitaire de l'élément.

Si l'arrachage est nécessaire, il doit être obligatoirement suivi d'une replante de même essence.



Elément n°6 : Mare et ripisylves

LOCALISATION

Mare située à l'entrée du village à proximité de la chaussée Jules César.



INTERET

Ecologique.

DESCRIPTION

Mare et ses ripisylves.

PRESCRIPTIONS DE PROTECTION

Interdiction de combler la mare.

Pour l'entretien de la mare : un curage partiel tous les 10 ans environ, un faucardage partiel tous les 5 ans, le maintien des herbiers aquatiques, aucun traitement phytosanitaire dans la mare et ses abords.



Élément n°7 : Bosquet

LOCALISATION

Bosquet situé au bout du chemin de Gouline.



INTERET

Paysager.

DESCRIPTION

Bosquet situé au bout du chemin de Gouline.

PRESCRIPTIONS DE PROTECTION

L'élagage est autorisé si cela est lié à l'entretien et le bon état sanitaire de l'élément.

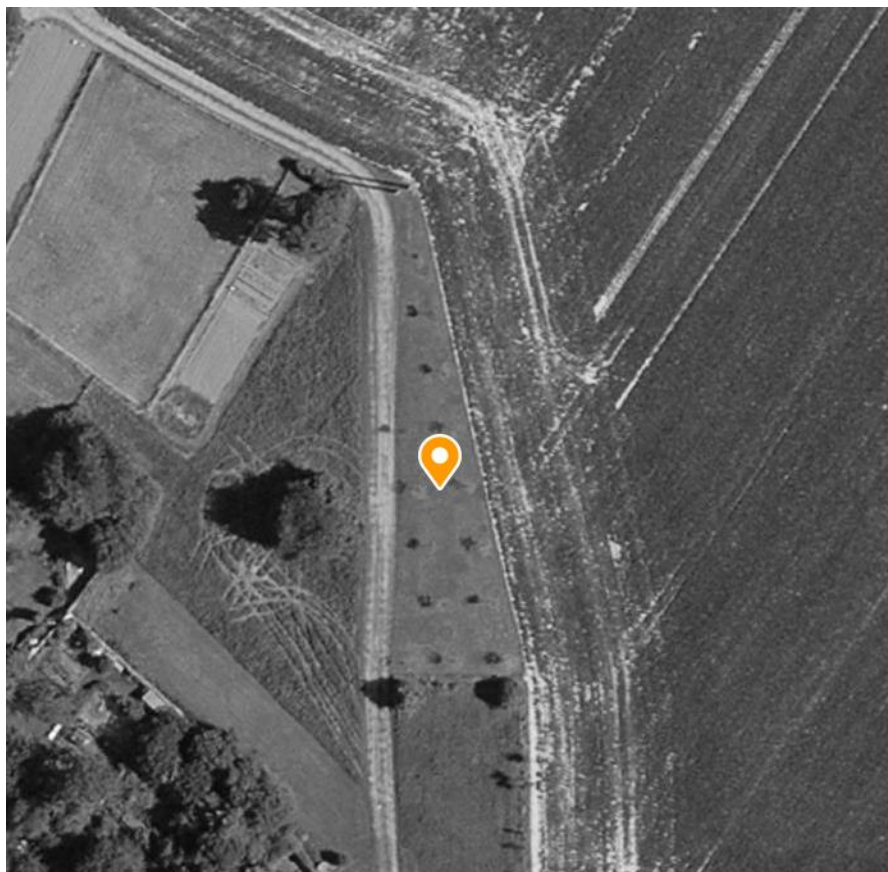
Si l'arrachage est nécessaire, il doit être obligatoirement suivi d'une replante de mêmes essences.



Elément n°8 : Verger

LOCALISATION

Verger situé sur l'entrée du village route du Perchay.



INTERET

Paysager.

DESCRIPTION

Verger récemment planté.

PRESCRIPTIONS DE PROTECTION

L'élagage est autorisé si cela est lié à l'entretien et le bon état sanitaire de l'élément.

Si l'arrachage est nécessaire, il doit être obligatoirement suivi d'une replante de mêmes essences.





Éléments bâtis remarquables (L.151-19 CU)

Elément n°9 : réseau de murs

LOCALISATION

La commune bénéficie d'un réseau de murs important sur l'ensemble de l'espace bâti du bourg.



INTERET

Historique et architectural.

DESCRIPTION

Mur en pierres calcaires reliées et protégées par un mortier.

PRESCRIPTIONS DE PROTECTION

Conservation.

Le percement des murs est autorisé tous les 20 mètres linéaires. La largeur de l'ouverture créée ne pourra pas être supérieure à 4 mètres (cf. Règlement écrit).



Elément n°10 : corps de ferme

LOCALISATION

Ce corps de ferme en activité est situé à l'entrée sud-ouest du village.



INTERET

Historique et architectural.

DESCRIPTION

Grande ferme d'entrée de village avec vaste cour pavée fermée. Les bâtiments datent de la fin du XVIII^{ème} siècle. La distillerie a été construite en 1878 avec une haute cheminée en brique de 26,5 mètres.

PRESCRIPTIONS DE PROTECTION

L'aspect extérieur des bâtiments doit être conservé dans ses matériaux et ses coloris, tant au niveau des façades que de la toiture. Les modénatures, décors et détails architecturaux devront être préservés, tout comme la volumétrie générale des constructions.

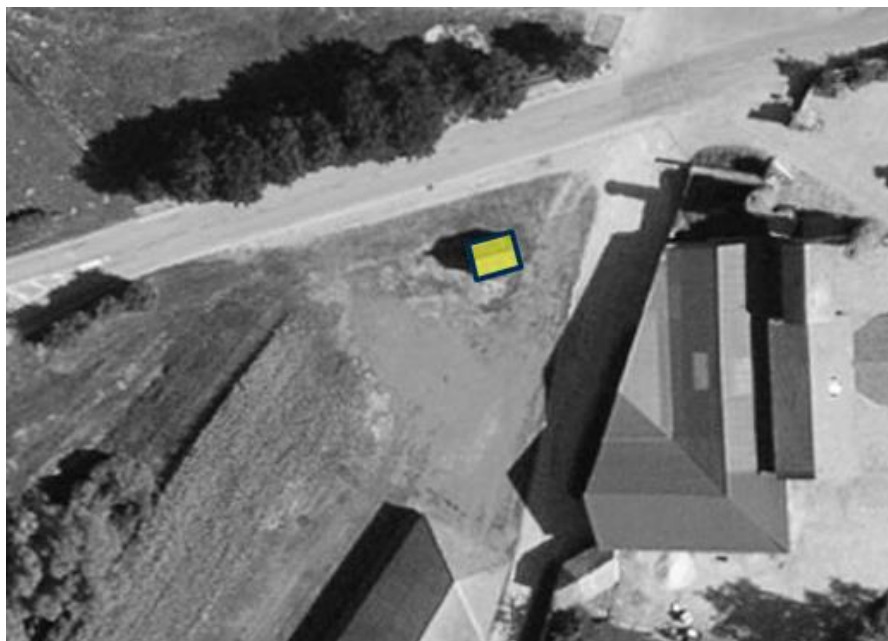
Tout nouveau percement devra s'inscrire dans la composition de cette façade. Les volets roulants sont interdits. Veiller à l'intégration des éléments techniques et de réseaux (antennes, paraboles, compteurs électriques, câbles, gouttières...).



Élément n°11 : bascule de distillerie

LOCALISATION

Cette ancienne bascule de distillerie est située à l'entrée sud-ouest du village.



INTERET

Historique et architectural.

DESCRIPTION

Ancienne bascule de distillerie située en face du corps de ferme. Le bâtiment est aujourd'hui dans un mauvais état.

PRESCRIPTIONS DE PROTECTION

Conservation de l'élément.



Élément n°12 : caves

LOCALISATION

Ces deux caves sont situées à l'entrée sud-ouest de la commune.



INTERET

Historique et architectural.

DESCRIPTION

Ces deux caves voûtées d'ogives sont situées l'une au-dessus de l'autre. Elles ont été, sans doute, partiellement remblayées. Elles datent du XIV^{ème} siècle. Elles servaient autrefois à stocker du cidre notamment.

PRESCRIPTIONS DE PROTECTION

Conservation.



Elément n°13 : clos du saule

LOCALISATION

Cet ancien corps de ferme est situé au cœur du bourg.



INTERET

Historique et architectural.

DESCRIPTION

Grande ferme à l'emplacement probablement de l'ancien château. Les premiers bâtiments datent du XVIII^{ème} siècle. La maison de maître est située de face avec une structure sur deux niveaux. La couverture du toit est constituée de quatre pentes en ardoises.

PRESCRIPTIONS DE PROTECTION

L'aspect extérieur des bâtiments doit être conservé dans ses matériaux et ses coloris, tant au niveau des façades que de la toiture. Les modénatures, décors et détails architecturaux devront être préservés, tout comme la volumétrie générale des constructions.

En cas de façade visible depuis l'espace public, tout nouveau percement devra s'inscrire dans la composition de cette façade. Les volets roulants sont interdits. Veiller à l'intégration des éléments techniques et de réseaux (antennes, paraboles, compteurs électriques, câbles, gouttières...).



Élément n°14 : croix

LOCALISATION

Cette croix est située à l'entrée du Clos du Saule.



INTERET

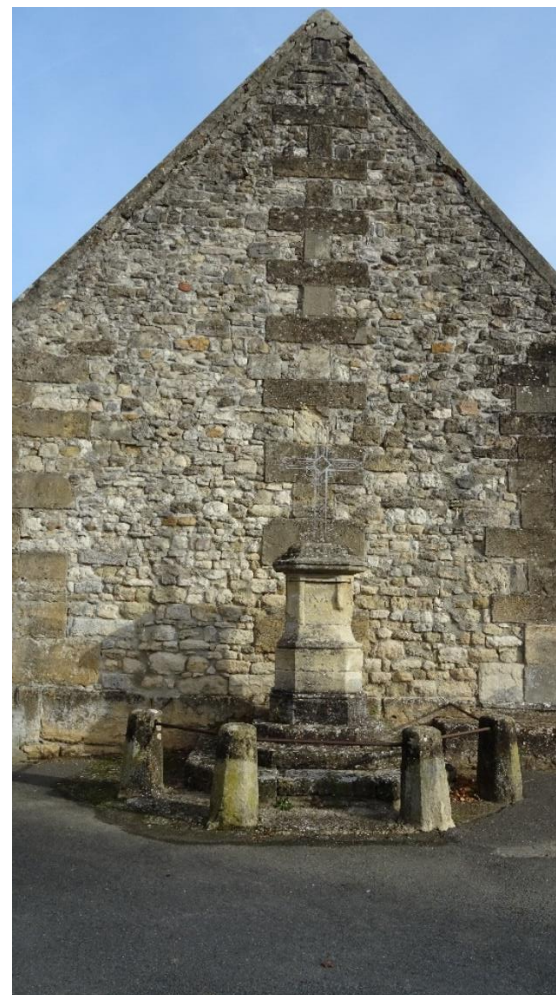
Historique.

DESCRIPTION

Croix constituée d'un socle en pierre. Le socle date du XIX^{ème} siècle. La croix date de 1949.

PRESCRIPTIONS DE PROTECTION

Conservation.



Élément n°15 : bâtiment agricole

LOCALISATION

Ce bâtiment agricole est situé à l'entrée sud-ouest du village.



INTERET

Historique et architectural.

DESCRIPTION

Bâtiment datant du XVIII^{ème} siècle. La structure est sur deux niveaux. La couverture du toit est constituée de deux pentes en tuiles.

PRESCRIPTIONS DE PROTECTION

L'aspect extérieur du bâtiment doit être conservé dans ses matériaux et ses coloris, tant au niveau des façades que de la toiture. Les modénatures, décors et détails architecturaux devront être préservés, tout comme la volumétrie générale des constructions.

Tout nouveau percement devra s'inscrire dans la composition de cette façade. Les volets roulants sont interdits. Veiller à l'intégration des éléments techniques et de réseaux (antennes, paraboles, compteurs électriques, câbles, gouttières...).



Elément n°16 : ancienne ferme

LOCALISATION

Ce bâtiment est situé rue du Grand Hôtel.



INTERET

Historique et architectural.

DESCRIPTION

Ancienne ferme dont le percement central permet l'accès aux habitations situées en secondes lignes. La toiture est constituée de deux pentes avec des tuiles mécaniques.

PRESCRIPTIONS DE PROTECTION

L'aspect extérieur du bâtiment doit être conservé dans ses matériaux et ses coloris, tant au niveau des façades que de la toiture. Les modénatures, décors et détails architecturaux devront être préservés, tout comme la volumétrie générale des constructions.

Tout nouveau percement devra s'inscrire dans la composition de cette façade. Les volets roulants sont interdits. Veiller à l'intégration des éléments techniques et de réseaux (antennes, paraboles, compteurs électriques, câbles, gouttières...).



Élément n°17 : maison

LOCALISATION

Ce bâtiment est situé rue du Grand Hôtel.



INTERET

Historique et architectural.

DESCRIPTION

Maison d'habitation structurée sur deux niveaux et combles. La toiture est constituée de deux pentes avec tuiles mécaniques.

PRESCRIPTIONS DE PROTECTION

L'aspect extérieur du bâtiment doit être conservé dans ses matériaux et ses coloris, tant au niveau des façades que de la toiture. Les modénatures, décors et détails architecturaux devront être préservés, tout comme la volumétrie générale des constructions.

Tout nouveau percement devra s'inscrire dans la composition de cette façade. Les volets roulants sont interdits. Veiller à l'intégration des éléments techniques et de réseaux (antennes, paraboles, compteurs électriques, câbles, gouttières...).



Elément n°18 : ancien bâtiment agricole

LOCALISATION

Ce bâtiment est situé rue du Grand Hôtel.



INTERET

Historique et architectural.

DESCRIPTION

Ancien bâtiment agricole structuré sur deux niveaux et combles. La toiture est constituée de deux pentes avec tuiles mécaniques.

PRESCRIPTIONS DE PROTECTION

L'aspect extérieur du bâtiment doit être conservé dans ses matériaux et ses coloris, tant au niveau des façades que de la toiture. Les modénatures, décors et détails architecturaux devront être préservés, tout comme la volumétrie générale des constructions.

Tout nouveau percement devra s'inscrire dans la composition de cette façade. Les volets roulants sont interdits. Veiller à l'intégration des éléments techniques et de réseaux (antennes, paraboles, compteurs électriques, câbles, gouttières...).



Elément n°19 : croix

LOCALISATION

Cette croix est située rue de Commeny.



INTERET

Historique.

DESCRIPTION

Croix.

PRESCRIPTIONS DE PROTECTION

Conservation.



Elément n°20 : ancien café

LOCALISATION

Cet ancien café, anciennement appelé le « Petit Picoles » donne sur une petite placette. Il est situé rue de Commeny.



INTERET

Historique et architectural.

DESCRIPTION

Bâtiment structuré sur deux niveaux et combles. La toiture est composée de deux pentes avec des tuiles mécaniques.

PRESCRIPTIONS DE PROTECTION

L'aspect extérieur du bâtiment doit être conservé dans ses matériaux et ses coloris, tant au niveau des façades que de la toiture. Les modénatures, décors et détails architecturaux devront être préservés, tout comme la volumétrie générale des constructions.



Tout nouveau percement devra s'inscrire dans la composition de cette façade. Les volets roulants sont interdits. Veiller à l'intégration des éléments techniques et de réseaux (antennes, paraboles, compteurs électriques, câbles, gouttières...).



Elément n°21 : ancien corps de ferme

LOCALISATION

Cet ancien corps de ferme est situé rue de Commeny.



INTERET

Historique et architectural.

DESCRIPTION

Ancien corps de ferme constitué de trois bâtiments principaux.

PRESCRIPTIONS DE PROTECTION

L'aspect extérieur des bâtiments doit être conservé dans ses matériaux et ses coloris, tant au niveau des façades que de la toiture. Les modénatures, décors et détails architecturaux devront être préservés, tout comme la volumétrie générale des constructions.

Tout nouveau percement devra s'inscrire dans la composition de cette façade. Les volets roulants sont interdits. Veiller à l'intégration des éléments techniques et de réseaux (antennes, paraboles, compteurs électriques, câbles, gouttières...).



Elément n°22 : prieuré Sainte Geneviève

LOCALISATION

Ce prieuré est accolé à l'Eglise rue du vieux château.



INTERET

Historique et architectural.

DESCRIPTION

Le bâtiment est perpendiculaire à l'Eglise. Il est structuré sur deux niveaux avec moellons enduits. Les encadrements sont en pierres de taille. Les ouvertures sont symétriques. La toiture est composée de deux pentes avec des tuiles plates. La partie gauche est la plus ancienne, elle date du XV^{ème} siècle. Le reste date du XIX^{ème} siècle.

PRESCRIPTIONS DE PROTECTION

L'aspect extérieur du bâtiment doit être conservé dans ses matériaux et ses coloris, tant au niveau des façades que de la toiture. Les modénatures, décors et détails architecturaux devront être préservés, tout comme la volumétrie générale des constructions.

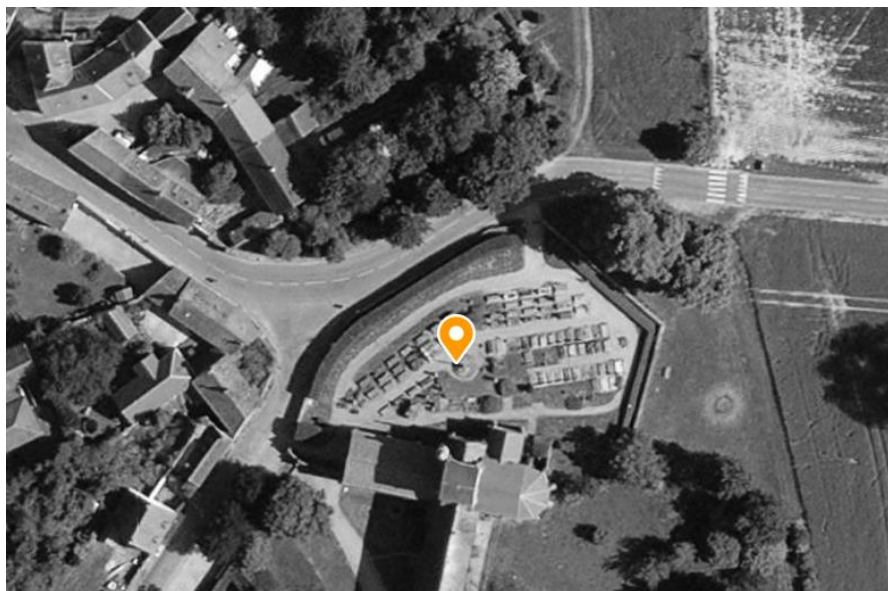
Tout nouveau percement devra s'inscrire dans la composition de cette façade. Les volets roulants sont interdits. Veiller à l'intégration des éléments techniques et de réseaux (antennes, paraboles, compteurs électriques, câbles, gouttières...).



Élément n°23 : croix du cimetière

LOCALISATION

Cette croix est située dans le cimetière de l'Eglise de Gouzangrez.



INTERET

Historique.

DESCRIPTION

Croix du cimetière.

PRESCRIPTIONS DE PROTECTION

Conservation.



Elément n°24 : habitation

LOCALISATION

Cette habitation est située rue du vieux château.



INTERET

Historique et architectural.

DESCRIPTION

Bâtiment structuré sur deux niveaux et combles. La toiture est composée de deux pentes avec des tuiles mécaniques.

PRESCRIPTIONS DE PROTECTION

L'aspect extérieur du bâtiment doit être conservé dans ses matériaux et ses coloris, tant au niveau des façades que de la toiture. Les modénatures, décors et détails architecturaux devront être préservés, tout comme la volumétrie générale des constructions.

Tout nouveau percement devra s'inscrire dans la composition de cette façade. Les volets roulants sont interdits. Veiller à l'intégration des éléments techniques et de réseaux (antennes, paraboles, compteurs électriques, câbles, gouttières...).



Élément n°25 : annexe habitation

LOCALISATION

Cette annexe est située rue du vieux château.



INTERET

Historique et architectural.

DESCRIPTION

Annexe d'habitation située en front de rue avec une toiture monopente.

PRESCRIPTIONS DE PROTECTION

L'aspect extérieur du bâtiment doit être conservé dans ses matériaux et ses coloris, tant au niveau des façades que de la toiture. Les modénatures, décors et détails architecturaux devront être préservés, tout comme la volumétrie générale des constructions.

Tout nouveau percement devra s'inscrire dans la composition de cette façade. Les volets roulants sont interdits. Veiller à l'intégration des éléments techniques et de réseaux (antennes, paraboles, compteurs électriques, câbles, gouttières...).



Elément n°26 : ancienne ferme

LOCALISATION

Cette habitation est située rue du vieux château.



INTERET

Historique et architectural.

DESCRIPTION

Ancienne ferme de village composée d'une maison en retrait avec cour devant. Le bâtiment est structuré sur deux niveaux et combles. Les

chaînes d'angle sont en pierre. La couverture est constituée de deux pentes en tuiles plates. Le bâtiment date du début du XIX^{ème} siècle.

PRESCRIPTIONS DE PROTECTION

L'aspect extérieur du bâtiment doit être conservé dans ses matériaux et ses coloris, tant au niveau des façades que de la toiture. Les modénatures, décors et détails architecturaux devront être préservés, tout comme la volumétrie générale des constructions.

Tout nouveau percement devra s'inscrire dans la composition de cette façade. Les volets roulants sont interdits. Veiller à l'intégration des éléments techniques et de réseaux (antennes, paraboles, compteurs électriques, câbles, gouttières...).



Élément n°27 : habitation

LOCALISATION

Cette habitation est située rue du vieux château.



INTERET

Historique et architectural.

DESCRIPTION

Maison d'habitation structurée sur deux niveaux et combles. La toiture est composée de deux pentes avec tuiles mécaniques.

PRESCRIPTIONS DE PROTECTION

L'aspect extérieur du bâtiment doit être conservé dans ses matériaux et ses coloris, tant au niveau des façades que de la toiture. Les modénatures, décors et détails architecturaux devront être préservés, tout comme la volumétrie générale des constructions.

Tout nouveau percement devra s'inscrire dans la composition de cette façade. Les volets roulants sont interdits. Veiller à l'intégration des éléments techniques et de réseaux (antennes, paraboles, compteurs électriques, câbles, gouttières...).



Élément n°28 : panneau signalisation

LOCALISATION

Ce panneau de signalisation est situé sur Grande rue.



INTERET

Historique.

DESCRIPTION

Panneau de signalisation.

PRESCRIPTIONS DE PROTECTION

Conservation.



Elément n°29 : ancien café

LOCALISATION

Cet ancien café est situé rue de Commeny.



INTERET

Historique et architectural.

DESCRIPTION

Bâtiment structuré sur deux niveaux et combles. La toiture est composée de deux pentes avec des tuiles mécaniques.

PRESCRIPTIONS DE PROTECTION

L'aspect extérieur des bâtiments doit être conservé dans leurs matériaux et leurs coloris, tant au niveau des façades que de la toiture. Les modénatures, décors et détails architecturaux devront être préservés, tout comme la volumétrie générale des constructions.

Pour le bâtiment situé le plus à l'est (parcelle 130), tout nouveau percement devra s'inscrire dans la composition de cette façade. Les volets roulants sont interdits. Veiller à l'intégration des éléments techniques et de réseaux (antennes, paraboles, compteurs électriques, câbles, gouttières...).

Le bâtiment situé sur la parcelle 129 pourra changer de destination et la réalisation d'assainissement est possible. Les percements sont autorisés sur cette partie.



Élément n°30 : mairie

LOCALISATION

La mairie est située sur Grande rue.



INTERET

Historique et architectural.

DESCRIPTION

Bâtiment structuré sur deux niveaux et combles. La façade est d'influence urbaine plaquée sur une structure rurale. La toiture est composée de deux pentes avec des ardoises. Le bâtiment date du XIX^{ème} siècle.

PRESCRIPTIONS DE PROTECTION

L'aspect extérieur du bâtiment doit être conservé dans ses matériaux et ses coloris, tant au niveau des façades que de la toiture. Les modénatures, décors et détails architecturaux devront être préservés, tout comme la volumétrie générale des constructions.

Tout nouveau percement devra s'inscrire dans la composition de cette façade. Les volets roulants sont interdits. Veiller à l'intégration des éléments techniques et de réseaux (antennes, paraboles, compteurs électriques, câbles, gouttières...).



Élément n°31 : chasse-roue

LOCALISATION

Ce chasse-roue est situé rue du Vieux Château.



INTERET

Historique et architectural.

DESCRIPTION

Ce chasse-roue en pierre situé au pied d'un mur d'habitation permettait d'empêcher les roues des véhicules de détériorer le mur.

PRESCRIPTIONS DE PROTECTION

Conservation







géostudio
URBANISME & CARTOGRAPHIE